

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 588

18 juin 2005

### SOMMAIRE

Aassal Medical, S.à r.l., Bridel . . . . .	28185	Global Bond Management S.A., Luxembourg . . . . .	28215
Actio, Sicav, Luxembourg . . . . .	28216	Hartford Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28223
Administration et Finance S.A., Luxembourg . . . . .	28207	Haspa MultiInvest . . . . .	28216
Aera S.A., Luxembourg . . . . .	28179	Helpex S.A., Strassen . . . . .	28206
AIM Consultant, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28215	Immobilière de l'Alzette, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28215
Amar Invest S.A., Oberanven . . . . .	28183	Immobilière de l'Alzette, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28215
Aprovia Management GUN, S.à r.l., Munsbach . . . . .	28192	Inesia S.A., Munsbach . . . . .	28196
Ardennes Invest Lux, S.à r.l., Bissen . . . . .	28192	Inesia S.A., Munsbach . . . . .	28197
Ardennes Invest Lux, S.à r.l., Bissen . . . . .	28193	Inigo S.A., Luxembourg . . . . .	28194
Astilla S.A., Luxembourg . . . . .	28193	Intercharter S.A.H., Luxembourg . . . . .	28218
Athena Venture Capital Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28222	Interdem S.A.H., Luxembourg . . . . .	28221
B2 Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28220	J & H International S.A., Strassen . . . . .	28206
Berlys, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28198	J & H International S.A., Strassen . . . . .	28207
Berlys, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28199	JCGS Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	28222
Bipolaire S.A.H., Luxembourg . . . . .	28223	Kelly Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28210
Bridgepoint Corporation S.A.H., Luxembourg . . . . .	28218	Kelly Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28211
C.I.C.A.C. S.A.H., Luxembourg . . . . .	28217	Kent Investment Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28223
Cantonia Financière S.A., Luxembourg . . . . .	28216	KK 140 S.A., Luxembourg . . . . .	28219
Capbern Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28206	Laboratoires Pharmedical S.A., Luxembourg . . . . .	28219
Capinvest International Services S.A., Luxembourg . . . . .	28190	Lend Lease International Distressed Debt Fund Advisors S.A., Luxembourg . . . . .	28185
Capinvest International Services S.A., Luxembourg . . . . .	28192	Lippe Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28224
Ceramics Luxembourg 2 (f), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28199	Lux Elec Dudelange S.A., Dudelange . . . . .	28213
Chinto S.A., Luxembourg . . . . .	28222	Luxco Management S.A.H., Luxembourg . . . . .	28224
Cockspur Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28218	Macotec S.A.H., Luxembourg . . . . .	28217
DBLA-Latin Bond Fund, Sicav, Senningerberg . . . . .	28182	MBS Finance S.A., Luxembourg . . . . .	28214
Dimensional Stone International S.A.H. (D.S.I.), Luxembourg . . . . .	28218	MBS Finance S.A., Luxembourg . . . . .	28214
Dresdner Euro Money Management, Sicav, Senningerberg . . . . .	28179	MPM Luxembourg 2 (c), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28194
Dyllandi S.A., Luxembourg . . . . .	28189	Murex Interco S.A., Luxembourg . . . . .	28197
Eufigest S.A., Luxembourg . . . . .	28179	Oceania S.A., Luxembourg . . . . .	28220
Fashion Investment Group S.A., Luxembourg . . . . .	28220	Opticom, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28204
Finmean Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28211	Opticom, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28205
Foggy Bay S.A., Luxembourg . . . . .	28178	Patoca S.A., Luxembourg . . . . .	28216
Gaheraupa S.A., Luxembourg . . . . .	28224	ProLogis Spain V, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28189
Générale de Mécanique Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	28215	ProLogis Spain VI, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28201
		ProLogis Spain VIII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28201
		ProLogis Spain X, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28205
		ProLogis Spain XI, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28207
		ProLogis Spain, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28182
		Rainbow Strategies S.A., Luxembourg . . . . .	28221

Rono S.A., Luxembourg . . . . .	28214	Switch IT, Switch Information Technology S.A., Bertrange . . . . .	28210
Rupelzand International S.A., Luxembourg . . . . .	28188	Systems Administration International S.A.H., Luxembourg . . . . .	28219
Rupelzand International S.A., Luxembourg . . . . .	28189	Valexpert S.A., Luxembourg . . . . .	28222
Scor Picking, Sicav, Luxembourg . . . . .	28178	VIP Products S.A., Strassen . . . . .	28203
Silmalux, S.à r.l., Mondercange . . . . .	28202	VIP Products S.A., Strassen . . . . .	28204
Silmalux, S.à r.l., Mondercange . . . . .	28203	Vlimmo International S.A.H., Luxembourg . . . . .	28221
Silmalux, S.à r.l., Mondercange . . . . .	28208	Vue du Golfe S.A., Luxembourg . . . . .	28214
Sitrof Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28217	Vue du Golfe S.A., Luxembourg . . . . .	28214
Starship Investments S.A., Luxembourg . . . . .	28186	Walson Investments S.A., Luxembourg . . . . .	28201
Switch IT, Switch Information Technology S.A., Bertrange . . . . .	28209		

**SCOR PICKING, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 78.093.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 décembre 2004 a décidé:

- de ratifier les nominations de Messieurs Yvan Besnard et Marcel Kahn nommés administrateurs (respectivement en date des 13 septembre 2004 et 18 octobre 2004) en remplacement de Messieurs François Constantin et Maurice Toledano, administrateurs démissionnaires;

- de renouveler pour une période d'un an le mandat d'administrateur de:

\* Monsieur Marcel Kahn (Président du Conseil),

SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France;

\* Monsieur Antoine Bricard,

SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France;

\* Monsieur Yvan Besnard,

SCOR REASSURANCE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France;

\* Monsieur Christian Mounis,

SCOR VIE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France;

\* Monsieur Jean-François Tilquin,

SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France;

\* Madame Véronique Leroux,

SCOR GROUPE, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France;

- de renouveler pour une période d'un an le mandat de la société DELOITTE S.A., Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

*Pour SCOR PICKING, SICAV*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017927.3/1126/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**FOGGY BAY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 56.683.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 février 2005*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 7 février 2005.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018051.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**AERA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 56.783.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 janvier 2005*

1) Le Conseil d'administration appelle à la fonction d'administrateur-délégué Monsieur Kamil Granacki, administrateur de sociétés, demeurant PL-02-295 Varsovie qui est chargé de la gestion journalière de la société avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature.

2) Les administrateurs confirment que la société pourra être valablement engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué.

3) Le Conseil d'administration confirme le transfert du siège social au 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Pour extrait conforme

*Le Conseil d'Administration*

K. Granacki

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02948. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(014880.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2005.

**DRESDNER EURO MONEY MANAGEMENT, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
H. R. Luxemburg B 48.370.

*Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber*

In der ordentlichen Hauptversammlung vom 12. April 2005 haben die Anteilhaber einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Wiederwahl der Herren Horst Eich, Dieter Ristau und Arnd Thorn als Verwaltungsratsmitglieder.
- Wiederwahl von KPMG AUDIT, Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer.

Senningerberg, 12. April 2005.

Für die Richtigkeit des Auszuges

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

U. Göbel / M. Biehl

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF00950. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(046399.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

**EUFIGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 30.641.

In the year two thousand and five, on the fourteenth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EUFIGEST S.A., a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 30.641, incorporated by deed dated on the 9th of May 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 283 of the 5th of October 1989.

The meeting is presided by Mrs Astrid Heyman, Attachée de Direction at BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Jeff Schmit, Attaché de Direction at BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Ana Paula Sousa, Conseiller de Direction adjoint at BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- The shareholders have been duly convened according to legal requirements by registered mail dated March 31st, 2005, as it appears from the copies presented to the meeting.

III.- As appears from the attendance list, from the 2,912 (two thousand nine hundred and twelve) shares, currently issued, 1,537 (thousand five hundred thirty-seven) shares are present or duly represented at the present extraordinary

general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

Amendment of Article 3 of the Articles of incorporation in order to give it the following wording:

The authorized capital of the company is set at 500,000 (five hundred thousand) euro consisting of 5,000 (five thousand) shares with a par value of 100 (one hundred) euro.

The subscribed share capital is set at two hundred fifty-three thousand seven hundred euro (253,700.- EUR) consisting of two thousand five hundred thirty-seven shares (2,537) with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share, which have been entirely paid in.

Both the authorized and subscribed share capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders deciding in matter of the modification of the articles of incorporation. The board of directors is authorized during a period of five years starting from the date of the present articles of incorporation to increase the subscribed capital within the limits of the authorized share capital from time to time, when it may deem it useful.

These share capital increases may be subscribed, sold or issued with or without an issuance premium, as the board of directors may decide from time to time.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issuance without reserving to the existant shareholders any preferential right to subscribe the shares to issue. The board of directors may delegate any director, manager, proxyholder or any other duly authorized person in order to accept the subscriptions and to receive the payment of the price of the shares representing the whole or part of this increase of the share capital.

The corporation may to the extent and under terms permitted by law, repurchase its own shares».

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

#### *First resolution*

The meeting decides to decrease the share capital amount by EUR 37,500.- (thirty-seven thousand five hundred euros) in order to bring it from its current amount of EUR 291,200. (two hundred ninety-one thousand two hundred euros) to EUR 253,700.- (two hundred fifty-three thousand seven hundred euros), by way of reimbursement to one of the shareholders, SAN PAOLO IMI ASSET MANAGEMENT (ex EPTAFUND), with registered office at via Pianezza 289, I-10100 Turin, and by cancellation of its (375) reimbursed shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros);

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to the cancellation of reimbursed shares) and the shareholder's reimbursement.

Reimbursement delay: The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Mémorial C.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article 3 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 3.** The authorized capital of the company is set at 500,000 (five hundred thousand) euro consisting of 5,000 (five thousand) shares with a par value of 100 (one hundred) euro per share.

The subscribed share capital is set at two hundred fifty-three thousand seven hundred euro (253,700.- EUR) consisting of two thousand five hundred thirty-seven shares (2,537) with a par value of one hundred euro (100.- EUR), which have been entirely paid in.

Both the authorized and subscribed share capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders deciding in matter of the modification of the articles of incorporation. The board of directors is authorized during a period of five years starting from the date of the present articles of incorporation to increase the subscribed capital within the limits of the authorized share capital from time to time, when it may deem it useful.

These share capital increases may be subscribed, sold or issued with or without an issuance premium, as the board of directors may decide from time to time.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issuance without reserving to the existant shareholders any preferential right to subscribe the shares to issue. The board of directors may delegate any director, manager, proxyholder or any other duly authorized person in order to accept the subscriptions and to receive the payment of the price of the shares representing the whole or part of this increase of the share capital.

The corporation may to the extent and under terms permitted by law, repurchase its own shares.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le quatorze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUFIGEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 30.641, constituée suivant acte reçu le 9 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 283 du 5 octobre 1989.

L'assemblée est présidée par Madame Astrid Heyman, Attachée de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jeff Schmit, Attaché de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ana Paula Sousa, Conseiller de Direction adjoint à la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Les actionnaires ont été valablement convoqués à présente assemblée par lettre recommandée datée du 31 mars 2005;

comme il résulte des copies présentées à l'assemblée.

III.- Il appert de cette liste de présence que sur les 2.912 (deux mille neuf cent douze) actions actuellement émises, 1.537 (mille cinq cent trente-sept) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital autorisé est fixé à 500.000 (cinq cent mille) euro, représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de 100 (cent) euro chacune.

Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante-trois mille sept cents euro (253.700,- EUR) représenté par deux mille sept cents euro (253.700,- EUR) représenté par deux mille cinq cent trente-sept (2.537) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune entièrement libérée.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts. Autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites, vendues ou émises avec ou sans primes d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 37.500,- (trente-sept mille cinq cents), pour le ramener de son montant actuel de EUR 291.200,- (deux cent quatre-vingt-onze mille deux cents euros) à EUR 253.700,- (deux cent cinquante-trois mille sept cents euros), par remboursement à un des actionnaires SAN PAOLO IMI ASSET MANAGEMENT (ex EPTAFUND), ayant son siège social à via Pianeza 289, I-10100 Turin, et par annulation de ses 375 (trois cent soixante-quinze) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, (à l'annulation des actions remboursées) et au remboursement de l'actionnaire.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital autorisé est fixé à 500.000 (cinq cent mille) euro, représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de 100 (cent) euro chacune.

Le capital souscrit est fixé à deux cent cinquante-trois mille sept cents euro (253.700,- EUR) représenté par deux mille cinq cent trente-sept (2.537) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune entièrement libérée.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites, vendues ou émises avec ou sans primes d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Heyman, J. Schmit, A. P. Sousa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, vol. 147S, fol. 95, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

J. Elvinger.

(048482.3/211/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

**DBLA-LATIN BOND FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 41.521.

*Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber*

In der ordentlichen Hauptversammlung vom 8. April 2005 haben die Anteilhaber einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Wiederwahl der Herren Horst Eich, Dieter Ristau und Arnd Thorn als Verwaltungsratsmitglieder.
- Wiederwahl von KPMG AUDIT, LUXEMBURG, als Wirtschaftsprüfer.

Senningerberg, 8. April 2005.

Für die Richtigkeit des Auszuges

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

U. Göbel / M. Biehl

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF00940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046401.3/850/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2005.

**ProLogis SPAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 540.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 60.897.

Il résulte d'une décision du gérant du 1<sup>er</sup> février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017593.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

**AMAR INVEST S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.  
R. C. Luxembourg B 106.193.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le deux février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. NEWCOYACHTING INTERNATIONAL S.A., société anonyme, avec siège social à Oberanven, 25, rue Andethana, représentée par un administrateur-délégué, Monsieur François Boudry, administrateur de sociétés, demeurant à Oberanven, 25, rue Andethana;
2. GEFILUX S.A., société anonyme, avec siège social à Oberanven, 25, rue Andethana, représentée par un administrateur-délégué, Monsieur François Boudry, prénommé.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège Social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AMAR INVEST S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Oberanven.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

### **Titre III.- Conseil d'Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation a un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mai à 17.00 heures et pour la première fois en l'an 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année Sociale, Affectation des Bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2005.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

#### **Titre VIII.- Dispositions Générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. NEWCOYACHTING INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, trois cents actions . . . . .	300
2. GEFILUX S.A., préqualifiée, dix actions . . . . .	10
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

##### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement 1.500,- EUR.

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:
- NEWCOYACHTING INTERNATIONAL S.A., société anonyme, avec siège social à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana,
  - Monsieur François Boudry, administrateur de sociétés, demeurant à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana,
  - GEFILUX S.A., société anonyme, avec siège social à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
3. Est nommé commissaire aux comptes:  
- VERICOM S.A., avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
4. Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.
5. Le siège social de la société est fixé à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à NEWCOYACHTING INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, pouvant engager la société par sa signature individuelle.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Et aussitôt les administrateurs prédésignés se sont réunis en conseil et, à l'unanimité ont nommé administrateur-délégué la société NEWCOYACHTING INTERNATIONAL S.A., société anonyme, avec siège social à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana, représentée par son administrateur-délégué Monsieur François Boudry, administrateur de sociétés, demeurant à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana, avec les pleins pouvoirs pour agir individuellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Boudry, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, vol. 146S, fol. 94, case 1. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

P. Frieders.

(017868.3/212/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**AASSAL MEDICAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8151 Bridel, 79, rue de Schoenfels.

R. C. Luxembourg B 39.056.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bridel, le 22 février 2005.

M. Mohtashami

*Le gérant*

(017467.4/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

**LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND ADVISORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 82.048.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 6 janvier 2005*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. Le mandat de Messieurs Robert W. Johnston, Eric Vanderkerken, Gregory Adams et Marvin Haasen en tant qu'administrateurs de la Société a été renouvelé et expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 30 juin 2005.

2. Le nombre d'administrateurs a été réduit de 5 à 4, suite à l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Flick à l'issue de l'assemblée tenue le 6 janvier 2005.

3. Le mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société a été renouvelé et expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 30 juin 2005.

Luxembourg, le 18 février 2005.

Pour extrait conforme

A. Steichen

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05215. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(017649.3/275/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**STARSHIP INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 106.199.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-sept février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., société anonyme holding, ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

représentée par un de ses administrateurs, à savoir Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

2.- Maître Alain Lorang, prénommé.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STARSHIP INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'exploitation et la gestion de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trente et une (31) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être porté à cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) par la création et l'émission de quatre cent soixante-neuf (469) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature individuelle de chaque administrateur.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour finir le trente-et-un décembre deux mille cinq.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., prénommée, trente actions . . . . .	30
2.- Maître Alain Lorang, prénommé, une action . . . . .	1
Total: trente et une actions . . . . .	31

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 31 mars 1959, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

b) Maître Marie-Béatrice Wingerter de Santeul, avocat à la Cour, née à Laxou (France), le 17 décembre 1969, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

c) FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., société anonyme holding, ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 81.795.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE SCHILTZ, société anonyme, ayant son siège social à L-1013 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 79.421.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3.- Le siège social est établi à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, vol. 147S, fol. 14, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

E. Schlessler.

(017939.3/227/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

### RUPELZAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 65.094.

#### RECTIFICATIF

L'an deux mille cinq, le huit février.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Noël Delaby, capitaine au long cours, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a déclaré par les présentes que dans l'assemblée générale extraordinaire de la société RUPELZAND INTERNATIONAL S.A. reçu par le notaire soussigné en date du 26 juillet 2004, numéro 6576 de son répertoire, enregistré à l'Enregistrement et Domaines d'Esch-sur-Alzette, en date du 29 juillet 2004, vol: 900, fol: 23, case: 2, et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 6 septembre 2004, N° LO40072894.4, la deuxième résolution a été erronément indiquée comme suit:

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, à savoir:

a) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme de cent dix mille euros (EUR 110.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 39.986,69) à cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 149.986,69), par un versement en espèces ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Cette augmentation de capital social a été souscrite par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations actuelles et il n'y a pas de rompus;

c) de conserver les cent actions (100) existantes sans valeur nominale;

e) et de ce qui précède, de modifier l'article trois, des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 149.986,69) représenté par cent actions (100) sans valeur nominale.

Il faut donc lire:

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide, à savoir:

a) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme de cent dix mille euros (EUR 110.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 140.986,69), par un versement en espèces ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Cette augmentation de capital social a été souscrite par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations actuelles et il n'y a pas de rompus;

- c) de conserver les cent actions (100) existantes sans valeur nominale;  
e) et de ce qui précède, de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 140.986,69) représenté par cent actions (100) sans valeur nominale.

*Mention*

Mention du présent acte sera consentie partout où besoin sera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire, par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire qui certifie l'état civil des comparants d'après des extraits des registres de l'état civil.

Signé: N. Delaby, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 février 2005, vol. 904, fol. 79, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2005.

A. Biel.

(017926.3/203/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

---

**RUPELZAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 65.094.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel

*Notaire*

(017929.3/203/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

---

**ProLogis SPAIN V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 675.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.789.

Il résulte d'une décision du gérant du 1<sup>er</sup> février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03135. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(017595.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

---

**DYLLANDI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 58.808.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

DYLLANDI S.A.

Signatures

(017694.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

---

**CAPINVEST INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme,  
(anc. ABR CONSULTANT, Société Anonyme).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 87.744.

L'an deux mille cinq, le onze février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ABR CONSULTANT, avec siège social à L-2340 Luxembourg, 29, rue Philippe II, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1233 du 22 août 2002, ci-après «la Société»,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 87.744.

*Bureau*

La séance est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean Charles Duigou, consultant, demeurant à L-8153 Bridel, 6, rue Willibrord Steinmetz.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Charlotte Anne Duigou, sans emploi, demeurant à L-8153 Bridel, 6, rue Willibrord Steinmetz.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christiane Jacqueline Lacroute, comptable, demeurant à L-8153 Bridel, 6, rue Willibrord Steinmetz.

*Composition de l'assemblée*

Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

*Exposé de Monsieur le Président*

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de ABR CONSULTANT en CAPINVEST INTERNATIONAL SERVICES S.A., et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAPINVEST INTERNATIONAL SERVICES S.A.»

2. Transfert du siège social de la Société de L-2340 Luxembourg, 29, rue Philippe II, à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

3. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, et pour ce faire de procéder à toute étude et analyse économique des dossiers concernés.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

4. Révocation des administrateurs et de l'administrateur-délégué actuels de la Société, décharge pour l'exécution de leurs mandats.

5. Révocation du commissaire aux comptes actuel de la Société, décharge pour l'exécution de son mandat.

6. Nomination d'un nouveau conseil d'administration composé de trois administrateurs, Madame Christiane Jacqueline Lacroute, Monsieur Rubens Levy, et Monsieur Robert Szwarc jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2010.

7. Autorisation à donner au Conseil d'administration de nommer un ou plusieurs administrateurs-délégués.

8. Nomination de la société DPLX, S.à r.l. comme nouveau commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2010.

II. Il existe actuellement cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, intégralement libérées, et représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-). Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

*Constatation de la validité de l'assemblée*

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Ensuite Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

*Résolutions*

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de ABR CONSULTANT en CAPINVEST INTERNATIONAL SERVICES S.A., et de modifier par conséquent l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de CAPINVEST INTERNATIONAL SERVICES S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-2340 Luxembourg, 29, rue Philippe II à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, et pour ce faire de procéder à toute étude et analyse économique des dossiers concernés.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer de leurs fonctions d'administrateurs de la Société Monsieur Jean Charles Duigou, Mademoiselle Charlotte Anne Duigou et Madame Christiane Jacqueline Lacroute.

Madame Christiane Jacqueline Lacroute est également révoquée de sa fonction d'administrateur-délégué de la Société.

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour aux administrateurs et à l'administrateur-délégué révoqués.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer la société CDL EXPERTISE, S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société.

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour au commissaire aux comptes révoqué.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer un nouveau conseil d'administration composé des trois administrateurs suivants, savoir:

- Madame Christiane Jacqueline Lacroute, comptable, née à Baden-Baden (Allemagne) le 31 octobre 1954, demeurant à L-8153 Bridel, 6, rue Willibrord Steinmetz;

- Monsieur Rubens Levy, administrateur de sociétés, né à Sainte-Adresse (France) le 17 janvier 1962, demeurant à F-76600 Le Havre, 79, rue Cochet;

- Monsieur Robert Szwarc, administrateur de sociétés, né à Paris 12E (France) le 23 octobre 1948, demeurant à F-92400 Courbevoie, 15, avenue Victor Hugo.

Les mandats des administrateurs expireront lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2010.

*Septième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Madame Christiane Jacqueline Lacroute, administrateur-délégué de la Société, avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à se tenir en 2010:

La société à responsabilité limitée DPLX, S.à r.l., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 90.218.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: J. Ch. Duigou, Ch. A. Duigou, Ch. J. Lacroute, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, vol. 147S, fol. 4, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur* (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 février 2005.

T. Metzler.

(017972.3/222/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**CAPINVEST INTERNATIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme,  
(anc. ABR CONSULTANT, Société Anonyme).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 87.744.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 février 2005.

T. Metzler

*Notaire*

(017974.3/222/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**APROVIA MANAGEMENT GUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.902.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2005.

Signature.

(017623.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

**ARDENNES INVEST LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ARDENNES INVEST, S.à r.l.).**

Siège social: L-7762 Bissen, 31, route de Boevange.

R. C. Luxembourg B 106.203.

L'an deux mille cinq, le dix-sept février.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ARDENNES INVEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-7762 Bissen, 31, route de Boevange, constituée sous forme d'une société civile immobilière sous la dénomination de ARDENNES INVEST S.C.I., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1120 du 24 juillet 2002.

L'assemblée est composée de:

1. S.p.r.l. SOCOMA, société privée à responsabilité limitée de droit belge, avec siège social à B-4960 Malmédy, 39, avenue de Norvège,

propriétaire de quatre-vingts (80) parts sociales,

représentée par son associé-gérant, Monsieur Roland Lieber, administrateur de sociétés, demeurant à B-Malmédy,

2. S.C.L., S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling,

propriétaire de vingt (20) parts sociales,

représentée par son gérant, Monsieur Roland Lieber, prénommé.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, déclarent être les seules associées de ladite société, se considérer comme dûment convoquées, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris la résolution suivante:

*Résolution*

Les associées décident de changer la dénomination sociale de la société en ARDENNES INVEST LUX, S.à r.l., et de modifier, par conséquent, l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de ARDENNES INVEST LUX, S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Lieber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, vol. 147S, fol. 14, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

E. Schlessler.

(018075.3/227/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**ARDENNES INVEST LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ARDENNES INVEST S.à r.l.).**

Siège social: L-7762 Bissen, 31, route de Boevange.

R. C. Luxembourg B 106.203.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

E. Schlessler

Notaire

(018076.3/227/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**ASTILLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.452.

—

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 février 2005*

*Résolution*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Pietro Feller décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 16 janvier 2004.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Pietro Feller, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

HRT REVISION S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05498. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017792.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**INIGO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 68.954.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 10 février 2005 a appelé aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, et EURO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en remplacement de Monsieur Bastiaan Schreuders et de Monsieur Christian Bühlmann. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Le mandat de l'administrateur:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2005.

Pour INIGO S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04667. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017485.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

**MPM LUXEMBOURG 2 (c), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 20,000,000.-.**

Registered office: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R. C. Luxembourg B 88.866.

In the year two thousand and five, on the thirty-first day of the month of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number 88.830,

here represented by Mr Marc Monossohn, avocat, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 24th January 2005, which shall remain annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of the Company, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number 88.866, incorporated by deed of the undersigned notary, on 30th August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (the «Mémorial») on 23rd October 2002, number 1.528. The articles of incorporation have been amended for the last time on 14th December, 2004, by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

There also appeared DEMAG HOLDING, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number 88.342 (the «Creditor»),

here represented by Mr Marc Monossohn, prenamed,

by virtue of a proxy dated 24th January 2005, which shall remain annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l, prenamed, and declared being the holder of a claim against the Company in the amount of ten million three hundred thousand euro (EUR 10,300,000.-) (the «Claim»). The existence of the Claim is acknowledged by the Company and recorded in a balance sheet of the Company as at 31st January, 2005.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record that the agenda of this meeting is as follows:

1. Acceptance by the sole member of the Company of the contribution by the Creditor of the Claim to the Company, without any increase of capital or issue of new shares.

2. Decision by the sole member of the Company to allocate the amount contributed to the share premium account.

The appearing parties requested the undersigned notary to record the following resolutions, which have been taken by the sole member:

*First resolution*

The sole member resolved to accept the contribution by the Creditor of the Claim, which, pursuant to an interim balance sheet as at 31st January, 2005, amounts to ten million three hundred thousand euro (EUR 10,300,000). Such

interim balance sheet shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the registration formalities. This contribution will neither generate a capital increase nor the issue of any new shares.

*Second resolution*

The sole member resolved to allocate the amount represented by the contribution amounting to ten million three hundred thousand euro (EUR 10,300,000.-) to the share premium account of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one hundred and seven thousand euro (EUR 107,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, under the day named as the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le trente et unième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l., une société constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.830,

ici représentée par Monsieur Marc Monossohn, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 24 janvier 2005 laquelle restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant.

Laquelle partie comparante, représentée comme prédécrit, a déclaré être l'associé unique de la Société ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro 88.866, constituée par acte du notaire instrumentant le 30 août 2002, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial») en date du 23 octobre 2002, numéro 1.528. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 14 décembre 2004, par acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial.

A également comparu DEMAG HOLDING, S.à r.l., une société constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro 88.342 (le «Créancier»),

ici représentée par Monsieur Marc Monossohn, prénommé,

en vertu d'une procuration datée du 24 janvier 2005, laquelle restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant,

La comparante, représentée comme prédécrit, déclare être l'associé unique de la société DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l, précitée, et déclare être le titulaire d'une créance contre la Société d'un montant de dix millions trois cent mille euros (EUR 10.300.000,-) (la «Créance»). L'existence de la Créance est reconnue par la Société et enregistrée dans un bilan de la Société au 31 janvier 2005.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de prendre acte des points suivants à l'ordre du jour:

1. Acceptation par l'associé unique de la Société de l'apport de la Créance par le Créancier à la Société, sans aucune augmentation de capital ou émission de nouvelles actions.

2. Décision de l'associé unique de la Société d'allouer le montant apporté au compte de prime d'émission.

Les parties comparantes ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par l'associé unique:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'accepter l'apport par le Créancier de la Créance, qui, conformément au bilan provisoire au 31 janvier 2005, s'élève à dix millions trois cent mille euros (EUR 10.300.000,-). Un tel bilan provisoire restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement. Cet apport ne créera ni une augmentation de capital ni une émission d'actions nouvelles.

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé d'attribuer le montant représenté par un apport s'élevant à dix millions trois cent mille euros (EUR 10.300.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci fut close.

*Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite des présentes sont estimés à cent sept mille euros (EUR 107.000,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Monossohn, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 février 2005, vol. 430, fol. 52, case 6. – Reçu 103.000. euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2005.

H. Hellinckx.

(018108.3/242/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

### INESIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 66.931.

L'an deux mille cinq, le quatorze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INESIA S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 17 du 13 janvier 1999 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 52 du 19 janvier 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rosanna Garbin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy à L-5365 Munsbach, 5, Parc d'activité Syrdall.

2) Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

3) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

#### Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy à L-5365 Munsbach, 5, Parc d'activité Syrdall.

En conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2, premier alinéa.** Le siège social est établi à Munsbach.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

#### Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand five, on the fourteenth day of February.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of INESIA S.A., a société anonyme having its registered office in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy, constituted by a deed of the undersigned notary, on the 14th of October 1998, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 17 of the 13th of January 1999 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a deed of the undersigned notary on the 27th of October 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 52 of the 19th of January 2005.

The meeting was opened by Mr. Benoît Tassigny, lawyer, residing in Nothomb (Belgium), being in the chair, who appointed as secretary Mrs. Maggy Strauss, employee, residing in Garnich.

The meeting elected as scrutineer Miss. Rosanna Garbin, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1) Transfer of the registered office of the company from L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy to L-5365 Munsbach, 5, Parc d'activité Syrdall.

2) Amendment of the first paragraph of Article 2 of the Articles of Incorporation.

3) Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*Resolution*

The general meeting decides to transfer the registered office of the company from L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy to L-5365 Munsbach, 5, Parc d'activité Syrdall.

As a consequence, the first paragraph of Article 2 of the Articles of Incorporation will be modified and now reads as follows:

«**Art. 2, first paragraph.** The registered office of the company is established in Munsbach.»

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately eight hundred euro (EUR 800.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholder of the appearing parties, they signed together with the notary, the present deed.

Signé: B. Tassigny, M. Strauss, R. Garbin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 23CS, fol. 81, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

G. Lecuit.

(017993.3/220/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**INESIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 66.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

G. Lecuit

Notaire

(017995.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**MUREX INTERCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 75.158.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(017637.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

**BERLYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.428.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BERLYS S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 20 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 488 du 30 septembre 1996. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 10 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 979 du 8 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel di Benedetto, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corina Faber, employée privée, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Dominique Moinil, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Modification de l'article 13 des statuts qui aura la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Modification de l'article 14 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale se tiendra le premier vendredi du mois d'avril de chaque année à quatorze heures.»

Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre, de sorte que l'exercice social commencera désormais le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant commencé le premier décembre 2003 se terminera le 31 décembre 2004.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, les articles 13 et 14 des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

«**Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

L'assemblée générale se tiendra le premier vendredi du mois d'avril de chaque année à quatorze heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. di Benedetto, C. Faber, D. Moinil, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 2005, vol. 430, fol. 12, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 février 2005.

H. Hellinckx.

(018035.3/242/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**BERLYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.428.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(018038.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**CERAMICS LUXEMBOURG 2 (f), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 10,000,000.-.**

Registered office: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 88.832.

In the year two thousand and five, on the thirty-first day of the month of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number 88.830,

here represented by Mr. Marc Monossohn, avocat, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated 24th January, 2005, which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of the Company, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number 88.832, incorporated by deed of the undersigned notary, on 30th August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (the «Mémorial») on 19th October 2002, number 1512. The articles of incorporation have been amended for the last time on 14th December, 2004, by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

There also appeared DEMAG HOLDING, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number 88.342 (the «Creditor»),

here represented by Mr Marc Monossohn, prenamed,

by virtue of a proxy dated 24th January, 2005, which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole member of DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l, prenamed, and declared being the holder of a claim against the Company in the amount of seven million six hundred thousand Euro (EUR 7,600,000.-) (the «Claim»). The existence of the Claim is acknowledged by the Company and recorded in a balance sheet of the Company as at 31st January, 2005.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record that the agenda of this meeting is as follows:

1. Acceptance by the sole member of the Company of the contribution by the Creditor of the Claim to the Company, without any increase of capital or issue of new shares.

2. Decision by the sole member of the Company to allocate the amount contributed to the share premium account.

The appearing parties requested the undersigned notary to record the following resolutions, which have been taken by the sole member:

*First resolution*

The sole member resolved to accept the contribution by the Creditor of the Claim, which, pursuant to an interim balance sheet as at 31st January, 2005, amounts to seven million six hundred thousand Euro (EUR 7,600,000.-). Such interim balance sheet shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the registration formalities. This contribution will neither generate a capital increase nor the issue of any new shares.

*Second resolution*

The sole member resolved to allocate the amount represented by the contribution amounting to seven million six hundred thousand Euro (EUR 7,600,000.-) to the share premium account of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eighty thousand euro (EUR 80,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, under the day named as the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le trente et unième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l., une société constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro 88.830,

ici représentée par Monsieur Marc Monossohn, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 24 janvier 2005 laquelle restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant.

Laquelle partie comparante, représentée comme précédé, déclare être le seul associé de la Société ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro 88.832, constituée par acte du notaire instrumentant le 30 août 2002, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial») en date du 19 octobre 2002, numéro 1512. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 14 décembre 2004 par acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial.

A également comparu DEMAG HOLDING, S.à r.l., une société constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro 88.342 (le «Créancier»),

ici représentée par Monsieur Marc Monossohn, prénommé,

en vertu d'une procuration datée du 24 janvier 2005, laquelle restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant,

La comparante, représentée comme précédé, déclare être l'associé unique de la société DEMAG INVESTMENTS, S.à r.l, précitée, et déclare être le titulaire d'une créance contre la société d'un montant de sept millions six cent mille euros (EUR 7.600.000,-) (la «Créance»). L'existence de la Créance est reconnue par la Société et enregistrée dans un bilan de la Société au 31 janvier 2005.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de prendre acte des points suivants à l'ordre du jour:

1. Acceptation par l'associé unique de la Société de l'apport par le Créancier de la Créance à la Société, sans aucune augmentation de capital ou émission de parts sociales nouvelles.

2. Décision de l'associé unique de la Société d'allouer le montant apporté au compte de prime d'émission.

Les parties comparantes ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qui ont été prises par l'associé unique:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'accepter l'apport par le Créancier de la Créance, qui, conformément au bilan provisoire au 31 janvier 2005, s'élève à sept millions six cent mille euros (EUR 7.600.000,-). Ce bilan provisoire restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement. Cet apport ne créera ni une augmentation de capital ni une émission de parts sociales nouvelles.

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé d'attribuer le montant représenté par un apport s'élevant à sept millions six cent mille euros (EUR 7.600.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci fut close.

En vertu de quoi le présent acte notarié fut établi à Luxembourg, à la date énoncée en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

*Depenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite des présentes sont estimés à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même parties comparantes, il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Monossohn, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 février 2005, vol. 430, fol. 52, case 5. – Reçu 76.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2005.

H. Hellinckx.

(018109.3/242/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**ProLogis SPAIN VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 585.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.790.

Il résulte d'une décision du gérant du 1<sup>er</sup> février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03141. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(017599.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

**ProLogis SPAIN VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 690.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.906.

Il résulte d'une décision du gérant du 1<sup>er</sup> février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03142. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(017601.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

**WALSON INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 86.543.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WALSON INVESTMENTS, avec siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, constituée par acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 931 du 19 juin 2002, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 86.543.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Stéphane Liegeois, employé privé, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

La société à responsabilité limitée dénommée GESTOR, SOCIETE FIDUCIAIRE, établie et ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 36.079.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Rochas, S. Liegeois, M. Houssa, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 février 2005, vol. 904, fol. 89, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 février 2005.

B. Moutrier.

(018086.3/272/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**SILMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 37.258.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Mondorf les Bains, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Victor Silva Simoes, charpentier-couvreur, né à Tondela, (Portugal), le 10 mai 1965, demeurant à L-5898 Syren, 11, rue de Dalheim,

seul et unique associé de la société à responsabilité limitée SILMALUX, S.à r.l., avec siège social à L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.258, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 455 du 7 décembre 1991, modifiée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 15 octobre 1996, publié au dit Mémorial C numéro 666 du 27 décembre 1996, modifiée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 2000, publié au dit Mémorial C numéro 780 du 25 octobre 2000, modifiée suivant acte du notaire instrumentant du 16 décembre 2004, non encore publié au susdit Mémorial C, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de révoquer Eduardo de Almeida Martins Coelho, charpentier, né à Pala Mortagua, (Portugal), le 17 novembre 1960, demeurant à L-5898 Syren, 11, rue de Dalheim, comme gérant technique de la société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

Il se révoque comme gérant administratif et s'accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier le pouvoir de signature de la société comme suit:

«La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.»

*Quatrième résolution*

Il fixe le nombre des gérants à un (1).

*Cinquième résolution*

Il se nomme gérant unique de la société.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait que la société doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de quatre cent cinquante euros (450,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Simoes, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 3 février 2005, vol. 468, fol. 74, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 février 2005.

R. Arrensdorff.

(018092.3/218/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**SILMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 37.258.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 janvier 2005.

R. Arrensdorff

Notaire

(018093.3/218/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**VIP PRODUCTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. VIP S.A., VERY INTENSIVE PAINTING S.A.).**

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 84.055.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VERY INTENSIVE PAINTING S.A. (en abrégé VIP S.A.), avec siège social à L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 279 du 19 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.055.

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Peter Friberg, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle, 8, avenue de la Sapinière.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Louis-Lockman, employée privée, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Bernadette Reuter-Wagner, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire représenté, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de dénomination sociale.
2. Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

28204

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination VIP PRODUCTS S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. Friberg, I. Louis-Lockman, B. Reuter-Wagner, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 février 2005, vol. 904, fol. 90, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 février 2005.

B. Moutrier.

(018129.3/272/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**VIP PRODUCTS S.A., Société Anonyme,  
(anc. VIP S.A., VERY INTENSIVE PAINTING S.A.).**

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 84.055.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 février 2005.

B. Moutrier

Notaire

(018132.3/272/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**OPTICOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.703.

L'an deux mille cinq, le quinze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Alain Gaspar, maître opticien, demeurant à L-5355 Oetrange, 15, Im Medenpoull.

2) OPTILOR S.à r.l., ayant son siège social à L-2269 Luxembourg, 6-8, rue Origer,

ici représentée par son gérant Monsieur Marc Thill, maître opticien, demeurant à Bertrange.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de la société OPTICOM S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-2311 Luxembourg, 35, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Hesperange, en date du 8 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 797 du 22 septembre 2001;

*Cessions de parts*

OPTILOR S.à r.l., précitée, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, cinquante (50) parts sociales comme suit:

- quarante-six (46) parts sociales à Monsieur Marc Thill, prénommé, ici présent et ce acceptant;

- quatre (4) parts sociales à Madame Oriane Ortolani, employée privée, demeurant à Luxembourg, 32, rue Joseph Hansen, ici présente et ce acceptant.

Les cessions de parts ont lieu au prix total de six mille deux cent cinquante euros (6.250,- EUR), montant que le cédant déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présence du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées à partir de ce jour et ils auront droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, le cédant met et subroge les cessionnaires dans tous leurs droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Les gérants, Monsieur Alain Gaspar et Monsieur Marc Thill, prénommés, déclarent accepter ladite cession de parts au nom et pour compte de la société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les cessions de parts ont été ainsi effectuées, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés donnent leur accord aux cessions de parts ci-avant documentées.  
C'est ainsi que les cent (100) parts sociales actuelles sont réparties comme suit:  
1) Monsieur Alain Gaspar, cinquante (50) parts sociales,  
2) Monsieur Marc Thill, quarante-six (46) parts sociales,  
3) Madame Oriane Ortolani, quatre (4) parts sociales.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.  
Signé: A. Gaspar, M. Thill, O. Ortolani, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 23CS, fol. 81, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

*G. Lecuit.*

(018124.3/220/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**OPTICOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 80.703.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

G. Lecuit

*Notaire*

(018128.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**ProLogis SPAIN X, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 650.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 79.908.

Il résulte d'une décision du gérant du 1<sup>er</sup> février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03144. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(017603.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

28206

**HELPEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8046 Strassen, 21, rue de la Vallée.  
R. C. Luxembourg B 75.983.

Constituée par acte authentique de M<sup>e</sup> U. Tholl, notaire à Mersch, le 11 mai 2000 et publié au Mémorial C N° 686 du 22 septembre 2000.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 28 mars 2003*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi vingt-huit mars 2003 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Nomination de Monsieur Leclerq Gérard, administrateur de société, demeurant à B-4130 Esneux, 42, rue de Dombreux, au poste d'administrateur. Le mandat ainsi conféré prendra cours ce jour et se terminera en mars 2006.

Strassen, le 28 mars 2003.

Pour extrait conforme

J.-M. Radu

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017645.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

**CAPBERN SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 81.195.

EXTRAIT

Il ressort de cessions sous seing privé que les 99 parts sociales détenues par Monsieur Claude Cariou ont été transférées au profit de la société GALEACE S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.343, en date du 8 octobre 2001.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017663.3/833/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**J&H INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 99.608.

L'an deux mille cinq, le deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme J&H INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 99.608, constituée suivant acte notarié reçu en date du 1<sup>er</sup> avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 460 du 25 juin 1998, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 991 du 6 octobre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane Morelle, employé privé, demeurant à Peppange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pascoal Da Silva, employé privé, demeurant à Trintange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frédéric Monceau, employé privé, demeurant à Frisange.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Modification de l'article 12 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Morelle, P. Da Silva, F. Monceau, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 février 2005, vol. 430, fol. 52, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): E. Weber.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2005.

H. Hellinckx.

(018099.3/223/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**J&H INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 99.608.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2005.

H. Hellinckx

*Notaire*

(018102.3/223/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**ProLogis SPAIN XI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 390.000.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 79.909.

Il résulte d'une décision du gérant du 1<sup>er</sup> février 2005 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est transféré au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2005.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

*Pour la société*

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

Représenté par P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2005, réf. LSO-BB03145. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(017607.3/4287/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

**ADMINISTRATION ET FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 72.283.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 février 2005, réf. LSO-BB02746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

*Pour ADMINISTRATION ET FINANCE S.A.*

*Signature*

(017879.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**SILMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 37.258.

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorf, notaire de résidence à Mondorf les Bains, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Victor Silva Simoes, charpentier-couvreur, né à Tondela, (Portugal), le 10 mai 1965, demeurant à L-5898 Syren, 11, rue de Dalheim.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée SILMALUX S.à r.l., avec siège social à L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.258, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 455 du 7 décembre 1991, modifiée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 15 octobre 1996, publié au dit Mémorial C numéro 666 du 27 décembre 1996, modifiée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juin 2000, publié au dit Mémorial C numéro 780 du 25 octobre 2000.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) parts sociales représentant le capital social d'un million trois cent mille francs luxembourgeois (1.300.000,- LUF).

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million trois cent mille francs luxembourgeois (1.300.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente-deux mille deux cent vingt-six virgule seize euros (32.226,16 EUR).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de deux cent vingt-six virgule seize euros (226,16 EUR), pour le ramener de son montant actuel de trente-deux mille deux cent vingt-six virgule seize euros (32.226,16 EUR) à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), sans modifier le nombre actuel des parts sociales.

Cette réduction de capital est réalisée moyennant transfert du montant de deux cent vingt-six virgule seize euros (226,16 EUR) à un compte de réserve.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

*Sixième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article trois (3) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet tous travaux de charpentes et de toitures.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Et plus généralement, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

*Septième résolution*

L'associé unique décide de révoquer Monsieur Rogério Alexandre de Jesus Gonçalves Pereira comme gérant technique de la société et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

*Huitième résolution*

L'associé unique nomme:

- Monsieur Eduardo de Almeida Martins Coelho, charpentier, né à Pala Mortagua, (Portugal), le 17 novembre 1960, demeurant à L-5898 Syren, 11, rue de Dalheim, comme gérant technique.

*Neuvième résolution*

L'associé unique constate que dorénavant la gérance de la société se compose comme suit:

- Monsieur Eduardo de Almeida Martins Coelho, charpentier, né à Pala Mortagua, (Portugal), le 17 novembre 1960, susdit, comme gérant technique,

- Monsieur Victor Silva Simoes, charpentier-couvreur, né à Tondela, (Portugal), le 10 mai 1965, demeurant à L-5898 Syren, 11, rue de Dalheim, gérant administratif.

*Dixième résolution*

L'associé unique décide de modifier le pouvoir de signature de la société comme suit:

«La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, et du gérant administratif.»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cents (600,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Silva Simoes, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 17 décembre 2004, vol. 468, fol. 56, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 décembre 2004.

R. Arrensdorff.

(018090.3/218/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**SWITCH IT, SWITCH INFORMATION TECHNOLOGY, Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 79.773.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SWITCH INFORMATION TECHNOLOGY, en abrégé SWITCH IT, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 79.773, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 583 du 28 juillet 2001. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Frank Baden en date du 12 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 385 du 9 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fred Molitor, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne Martens, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Changement du siège social qui sera établi dans la commune de Bertrange.

2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal à L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 2, 1<sup>er</sup> alinéa.** «Le siège social est établi à Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Molitor, N. Thoma, A. Martens, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, vol. 146S, fol. 93, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

P. Frieders.

(018116.3/212/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

---

### **SWITCH IT, SWITCH INFORMATION TECHNOLOGY, Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 79.773.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

P. Frieders

Notaire

(018117.3/212/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

---

### **KELLY SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 36.277.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KELLY SERVICES INC., ayant son siège social à 999 West Big Beaver, Troy, Michigan 4808, U.S.A., représentée par Maître Anne Morel, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 20 janvier 2005.

Laquelle procuration signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de KELLY SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société»), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 36.277, avec siège social à L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 27 février 1991, publié au Mémorial C numéro 315 du 17 août 1991.

Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 5 avril 2001, publiées par extrait au Mémorial C, numéro 1011 du 15 novembre 2001.

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes, conformes à l'ordre du jour:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide de modifier les articles 7 et 12 paragraphe 1 des statuts qui devront désormais avoir la teneur suivante:

**Art. 7.** «Le changement du capital social et les autres modifications statutaires ainsi que la désignation d'un nouveau gérant ne pourront être effectués qu'avec l'accord de quatre-vingts pour cent (80%) du capital social.»

**Art. 12. Paragraphe 1<sup>er</sup>.** «La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés pour une durée indéterminée.»

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de révoquer Monsieur Aly Schambourg de son mandat de gérant de la société et décide de nommer Monsieur Bernard Tommasini, Directeur Général et Vice Président Senior, ayant son adresse professionnelle au 6, rue des Bateliers, F-92110 Clichy, en tant que nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Morel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, vol. 146S, fol. 93, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

P. Frieders.

(018120.3/212/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**KELLY SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 36.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

P. Frieders

Notaire

(018122.3/212/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**FINMEAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 106.269.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey,

ici représentée par Madame Corina Faber, employée privée, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 17 février 2005.

2. BPH FINANCE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey,

ici représentée par Madame Corina Faber, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 17 février 2005.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de FINMEAN HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille US dollars (USD 100.000,-) représenté par (cent) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### *Capital autorisé*

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million de US dollars (USD 1.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois d'avril à 17.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille six.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., prénommée: quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2. BPH FINANCE S.A., prénommée: une action . . . . .	1
<b>Total: cent actions . . . . .</b>	<b>100</b>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille U.S. dollars (USD 100.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à EUR 76.552,09.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) CREDIT LYONNAIS MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 8.789,
  - b) Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, né à Mont Saint Martin, France, le 16 septembre 1969;
  - c) Monsieur Dominique Moinil, employé privé, L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, né à Namur, Belgique, le 28 décembre 1959.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:  
H.R.T. REVISION, S.à r.l, avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg B 51.238.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille dix.
- 5) Le siège social est fixé à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10, avenue Monterey, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Faber, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 février 2005, vol. 430, fol. 72, case 5. – Reçu 765,52 euros.

*Le Receveur* (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mars 2005.

H. Hellinckx.

(018977.3/242/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

**LUX ELEC DUDELANGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 95.052.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, réf. LSO-BA04081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 4 janvier 2005.

Signatures.

(017638.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

**MBS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 60.876.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

A. Lorang.

(017852.3/835/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

---

**MBS FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 60.876.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

A. Lorang.

(017849.3/835/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

---

**VUE DU GOLFE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 59.275.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

A. Lorang.

(017857.3/835/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

---

**VUE DU GOLFE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 59.275.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

A. Lorang.

(017853.3/835/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

---

**RONO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 57.490.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2003, la décision des Administrateurs du 30 septembre 2002 de coopter M. Christoph Kossmann au Conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008. Il n'a pas été pourvu au remplacement de M. Albert Pennacchio, qui a démissionné le 30 septembre 2002. De ce fait le nombre des Administrateurs a été réduit de 4 à 3.

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Isabelle Arend, démissionnaire, également jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 21 février 2005.

*Pour RONO S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

S. Wallers / A. Garcia-Hengel

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017700.3/1017/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

---

**AIM CONSULTANT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 83.930.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04537, a été déposé au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, en date du 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

A. Lorang.

(017855.3/835/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

---

**GENERALE DE MECANIQUE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 73.783.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04541, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

A. Lorang.

(017859.3/835/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

---

**IMMOBILIERE DE L'ALZETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 68.018.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

A. Lorang.

(017866.3/835/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

---

**IMMOBILIERE DE L'ALZETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 68.018.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

A. Lorang.

(017862.3/835/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

---

**GLOBAL BOND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 27.981.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 décembre 2004 a décidé de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Shoda, Melchior et Schammo. Dès lors, le Conseil se compose comme suit:

- Monsieur Thomas Melchior, Assistant Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

- Monsieur Marc Schammo, Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

- Monsieur Yoshirou Enya, General Manager, DAIWA SECURITIES CO, LTD., 6-4 Otemachi, 2-Chome, Chiyoda-ku, Tokyo 100, Japon.

Luxembourg, le 18 février 2005.

Pour GLOBAL BOND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2005, réf. LSO-BB04435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017948.3/1126/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

---

**PATOCA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 79.491.

Le bilan de la société au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2005, réf. LSO-BB04401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(018106.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

**HASPA MultiInvest, Fonds Commun de Placement.**

BERICHTIGUNG

Im Mémorial C, Nr. 469 vom 20. Mai 2005, auf der Seite 22491, wurde der Teilfonds HASPA MultiInvest CHANCE+ irrtümlicherweise als HASPA MultiInvest CHANGE+ bezeichnet.

(03206/XXX/7)

**ACTIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 60.409.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui se tiendra le 6 juillet 2005 à 11.00 heures au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprise pour l'exercice clôturé au 31 mars 2005
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 mars 2005
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (03037/755/19)

*Le Conseil d'Administration.*

**CANTONIA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 92.572.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 7 juillet 2005 à 14.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
9. Divers

I (03154/000/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**C.I.C.A.C. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 34.145.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 7 juillet 2005 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (03153/000/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SITROF HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 92.573.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 7 juillet 2005 à 13.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03155/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MACOTEC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 36.395.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 7 juillet 2005 à 14.00 heures, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Transfert du siège social
8. Divers

I (03156/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COCKSPUR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 39.867.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 7 juillet 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

I (02960/795/17)

Le Conseil d'Administration.

**DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A. (D.S.I.), Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 42.573.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 7 juillet 2005 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03157/000/20)

Le Conseil d'Administration.

**INTERCHARTER S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 15.101.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 juillet 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

I (02810/534/14)

Le Conseil d'Administration.

**BRIDGEPOINT CORPORATION, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 15.187.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 7 juillet 2005 à 15.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

28219

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03159/000/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**LABORATOIRES PHARMEDICAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 8.201.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

which is going to be held at the address of the registered office, on *July 8, 2005* at 17.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Miscellaneous.

I (02809/534/16)

*The board of directors.*

**KK 140 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 73.738.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *6 juillet 2005* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 janvier 2004 et 2005
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (03072/696/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**SYSTEMS ADMINISTRATION INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.008.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le *7 juillet 2005* à 14.00 heures, au, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 mai 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes

6. Nominations statutaires
7. Transfert du siège social
8. Divers

I (03158/000/21)

Le Conseil d'Administration.

---

**B2 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 94.215.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 7 juillet 2005 à 13.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03160/000/20)

Le Conseil d'Administration.

---

**OCEANIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 73.372.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 juillet 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers

I (03164/817/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**FASHION INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 86.263.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 juillet 2005 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03165/817/17)

Le Conseil d'Administration.

---

28221

**INTERDEM S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 62.664.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 7 juillet 2005 à 15.00 heures, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Transfert du siège social
9. Divers

I (03162/000/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**RAINBOW STRATEGIES S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 82.416.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 juillet 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03166/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**VLIMMO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 45.279.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 8 juillet 2005 à 16.00 heures, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Transfert du siège social
9. Divers

I (03185/528/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**VALEXPERT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 79.318.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 juillet 2005 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03167/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**CHINTO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 78.846.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 juillet 2005 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03168/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**JCGS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 48.843.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 8 juillet 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03187/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**ATHENA VENTURE CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 79.022.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 6 juillet 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

28223

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03169/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**KENT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 20.505.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 8 juillet 2005 à 11.00 heures, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

I (03186/528/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**HARTFORD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 56.562.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 8 juillet 2005 à 16.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. Affectation du résultat au 31 décembre 2004;
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

I (03188/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**BIPOLAIRE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 51.479.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 7 juillet 2005 à 10.30 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes

6. Nominations statutaires
7. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
8. Divers

I (03163/528/21)

Le Conseil d'Administration.

**LIPPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 39.093.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 7 juillet 2005 à 10.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (03161/000/20)

Le Conseil d'Administration.

**GAHERAUPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 75.843.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le 8 juillet 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (03189/817/17)

Le Conseil d'Administration.

**LUXCO MANAGEMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 86.313.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2005, réf. LSO-BB04723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

A. Lorang.

(017865.3/835/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2005.